



AMIANTE SS4

OPÉRATEUR

CONTEXTE

Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

OBJECTIF

Acquérir les connaissances permettant d'intervenir dans un milieu amianté en respectant les procédures de sécurité et d'organisation d'un chantier.

CONTENU

• Module théorique :

- Risque amiante
- Réglementation
- Application des mesures de prévention
- Protocole d'intervention

• Module pratique :

- Mise en application d'un cas concret en chantier école

PUBLIC

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures ou du mode opératoire.

PRÉREQUIS

- Formation initiale : maîtrise du français (oral et écrit) + aptitude médicale de moins de deux ans de non contre-indication au port des appareils de protection respiratoire
- Formation recyclage : maîtrise du français (oral et écrit) + aptitude médicale de moins de deux ans de non contre-indication au port des appareils de protection respiratoire + certificat en cours de validité

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Présentiel - travaux dirigés – intervention plateforme pédagogique.

Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Evaluation théorique et pratique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Attestation de compétence avec durée de validité 3 ans.

PRIX ET DURÉE

- Formation initiale : 14 heures : 500€ HT/pers.
- Formation recyclage : 7 heures : 250€ HT/pers.

NOTA

Formation inter entreprise conformément au planning ou formation intra entreprise sur demande. 4 à 10 stagiaires par session